

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 28 AOÛT 2023 – DE 19H30 À 21H39
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Sébastien Bugnon
VICE-PRÉSIDENCE	Marina Chéron
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Luc Overney
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Bertrand Macheret, Séverine Macheret Seguin, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, François Rossier, Mallory Schnewly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Christian Rossier, Steve Mettraux
ABSENT	
TOTAL	48 présent-e-s et 2 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATEUR DES FINANCES	Hugo Delabays
RESPONSABLE TECHNIQUE	Ludovic Circelli
SECRETAIRE	Sandra Dévaud
PRESSE	Stéphanie Buchs, journaliste à La Liberté

51 **1 ACCUEIL ET BIENVENUE**

52 À **19H30, M. le Président** ouvre la séance du Conseil général du 28 août 2023.

53
54 Au nom du Bureau du Conseil général, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participant-e-s
55 pour cette séance extraordinaire du Conseil général.

56
57 Les Membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 11 août 2023,
58 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 18 août 2023,
59 par avis au pilier public et sur le site internet de la Commune de Neyruz.

60
61 Conformément à la convocation envoyée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune,
62 et, sur demande, en version papier auprès de l'Administration communale. Information pour toutes les
63 personnes présentes dans cette salle : Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une
64 autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

65
66 Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de
67 la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements
68 seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

69
70 Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros
71 mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du
72 procès-verbal. **M. le Président** remercie l'ensemble des participant-e-s à la séance d'être précis-e-s et
73 succinct-e-s dans leurs interventions.

74
75 Tous les Membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Est-ce que
76 quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

77
78 Lors des votes, **M. le Président** demande aux Membres du Conseil général de bien vouloir lever les cartons
79 suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

80
81 **M. le Président** rappelle qu'un Membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un
82 objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour
83 une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de
84 dépendance. Est-ce qu'un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points
85 de cette séance ?

86
87 **M. le Président** constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la
88 parlementaire voudrait bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée.

89
90 Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en
91 version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

92
93 Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu
94 au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues.

95
96
97 **APPEL NOMINAL**

98 Les Membres du Conseil général et du Conseil communal ont signalé à l'entrée leur présence par leur
99 signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

100
101 Suite à un contrôle des scrutateurs-trices, les Membres présent-e-s ce soir sont au nombre de 48. Sont
102 excusé-e-s pour la séance de ce soir : **M. Christian Rossier** et **M. Steve Mettraux**.

- 103
104 **M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces premières informations d'ordre
105 organisationnel.
106
107 Aucune question ou remarque n'est soulevée.
108
109 Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil
110 général en accord avec le Conseil communal.
111
112 **M. le Président** demande si cela soulève des remarques et il n'y en a aucune.
113
114 **ORDRE DU JOUR**
115

1. Accueil et bienvenue
2. Communication du Bureau
3. Communication du CC
 - 3.1 Interpellation des Groupes du CG
 - 3.2 Stratégie du Conseil communal : vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon planification financière
 - 3.3 Périmètre scolaire : les besoins
 - 3.4 Périmètre scolaire : les 7 variantes analysées par le CC
 - 3.5 Estimation fiscale selon variantes du périmètre scolaire
 - 3.6 Proposition de constitution de groupes de travail
 - 3.7 Prochaines étapes
 - 3.8 Divers
4. Divers

- 116
117 **2 COMMUNICATION DU BUREAU**
-

118 **M. le Président** informe qu'il a juste une communication :

119
120 Comme il s'agit d'une séance extraordinaire du Conseil général, il a été décidé par le Bureau du Conseil
121 de ne pas procéder, ce soir, à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023. Les procès-
122 verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2023 ainsi que de la séance extraordinaire de ce soir seront
123 approuvés lors de notre prochaine séance ordinaire du 3 octobre 2023.
124

- 125 **3 COMMUNICATION DU CC**
-

126
127 **M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.
128

129 Avant de rentrer dans le vif du sujet, **M. le Syndic** souhaite présenter les deux nouvelles personnes
130 engagées à la Commune. Il s'agit de **Mme Lara Lauper**, engagée en tant que responsable des espaces verts
131 et responsable de la déchetterie depuis le 1^{er} juillet 2023 à 90%. Elle est au bénéfice d'un CFC
132 d'horticultrice et de fleuriste et possède plusieurs années d'expérience dans son domaine d'activités. Il
133 lui souhaite la bienvenue et plein succès dans son travail. **Mme Lauper** est accueillie par

134 applaudissements. **M. Hugo Delabays** est notre nouveau responsable des finances et remplace **Mme**
135 **Marie-Noëlle Eggertswyler** qui prend sa retraite. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2023 à 100%. Il est au
136 bénéfice d'un CFC d'employé de commerce avec une maturité professionnelle.
137 **M. Delabays** a ensuite suivi une formation à la HEG et obtenu un Bachelor en économie d'entreprise. Il a
138 effectué son apprentissage et maturité auprès de la Commune de Riaz, il a ensuite travaillé dans divers
139 services de cette Commune avant de travailler pour le Casino Barrière comme contrôleur interne. **M. le**
140 **Syndic** le félicite et lui souhaite plein succès pour succéder à **Mme Marie-Noëlle Eggertswyler**. **M.**
141 **Delabays** est accueilli par applaudissements.

142
143 Concernant les communications, **M. le Syndic** confirme ce qu'a dit **M. le Président** quant à l'ordre du jour
144 qui a été décidé avec l'ensemble des points présentés. Tous ces points seront étroitement liés à la
145 stratégie du Conseil communal sur les investissements et le périmètre scolaire.

146
147 Suite aux communications données par le Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil général
148 du 16 mai 2023 sur l'avancement du projet lié au périmètre scolaire, le Conseil communal a reçu plusieurs
149 interpellations de divers Groupes parlementaires et de Membres du Conseil général.

150
151 Tenant compte de cela, le Conseil communal a informé le Conseil général le 20 juin 2023, que la procédure
152 du concours d'architecture était momentanément suspendue jusqu'à nouvel avis.

153
154 Afin de discuter tous ensemble sur la poursuite de ce projet de très grande importance pour notre
155 Commune, le Conseil communal a immédiatement réuni le Bureau du Conseil général et la Commission
156 financière, le 6 juillet 2023.

157
158 Lors de cette réunion très productive, le Conseil communal a pu expliquer sa stratégie, la vue d'ensemble
159 de tous les investissements futurs selon la planification financière communale et les enjeux y relatifs. Les
160 besoins du périmètre scolaire et les 7 variantes analysées par le Conseil communal ont aussi pu être
161 présentés avec les impacts sur la fiscalité. La constitution de groupes de travail a également été proposée
162 par le Conseil communal avec un calendrier des prochaines étapes.

163
164 Fort de cette présentation aux Membres du Bureau du Conseil général et de la Commission financière, le
165 Conseil communal a souhaité l'organisation d'une séance spéciale du Conseil général pour présenter ces
166 différents points à l'ensemble de ses Membres.

167
168 Le Bureau du Conseil général a accepté cette proposition et la date du lundi 28 août 2023 à 19h.30 a été
169 retenue pour ne pas trop retarder les processus liés à la réalisation du périmètre scolaire.

170
171 Le message fut validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 21 août 2023.

172
173 Par conséquent, c'est dans un excellent état d'esprit que le Conseil communal présente tous ces éléments
174 à l'ensemble des Membres du Conseil général en vue d'aller de l'avant avec ce dossier d'importance.

175
176 Concernant l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 28 août 2023, **M. le Syndic** informe que les
177 interpellation des Groupes vont être reprises en séance et une synthèse de ce qui a été demandé suivra.
178 En point 2, il sera question de la stratégie communale ainsi que la vue d'ensemble des investissements
179 futurs selon la planification financière qui a été mise à disposition sur le site internet. En point 3, il
180 abordera le périmètre scolaire, notamment les besoins inventoriés pour déterminer cet objet. Une
181 analyse de 7 variantes a été faite, elles seront présentées et expliquées ce soir. Au point 5, une estimation
182 fiscale selon les variantes et les impacts de ce périmètre scolaire sera également présentée.

183

184
185 La proposition de constitution d'un groupe de travail a déjà été discutée avec le Bureau et la Commission
186 financière et ce soir, une proposition sera présentée à l'ensemble des Membres. Une information sur les
187 prochaines étapes souhaitées suivra avant de terminer par les divers.

188
189
190 **3.1 Interpellation des Groupes du CG**

191
192 **M. le Syndic** annonce que le Conseil communal a reçu une interpellation de la part du Groupe GSO. En
193 résumé, le Conseil communal a établi cette synthèse en mentionnant que ces Membres souhaitaient
194 étudier un projet incluant la salle de gym et les abris PC. La suggestion s'inspirait de la Commune de
195 Massonnens qui elle a construit des infrastructures scolaires de 8 salles de classe et une halle de gym pour
196 8 millions. Il reviendra sur ce point plus tard dans la séance avec quelques explications.

197
198 Il y a une demande d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs sur le dossier, ce qui est également le souhait
199 de l'ensemble du Conseil communal. Une demande a également été émise pour se déterminer sur le
200 projet le 3 octobre prochain. Comme l'a déjà dit **M. le Syndic**, le Conseil communal a plutôt suggéré une
201 séance extraordinaire pour discuter et expliquer le projet à l'ensemble des Membres.

202
203 Une autre interpellation a été transmise par le Groupe AdN demandant de revoir le projet dans sa
204 globalité vu que les deux versions présentées étaient différentes, entre la version de décembre 2022 et
205 les informations communiquées à ce sujet le 16 mai 2023. Il est donc demandé de fournir des explications
206 sur les critères retenus pour prioriser certains éléments avec là aussi, le souhait de former une
207 Commission pour analyser l'ensemble de ce dossier.

208
209 Le groupe ecAS souhaite, quant à lui, avoir une vision complète et le calendrier prévu pour le périmètre
210 scolaire et une justification sur les sommes engagées en référence à d'autres projets similaires d'autres
211 communes. Il souhaite connaître les bases de calcul au m³ des infrastructures prévues et demande de
212 prévoir la construction d'une vraie salle de gym répondant aux normes et exigences scolaires cantonales
213 en lieu et place de la salle rythmique qui était projetée tout en restant dans les limites de l'enveloppe
214 budgétaire prévue. Lors de la précédente législature, un projet d'agrandissement de l'école avait été
215 étudié lequel prévoyait la construction d'une centrale de chauffe, de locaux pour l'édilité, d'une salle de
216 gym, d'une crèche et d'un accueil extrascolaire et de 4 salles de classe et d'une cafétéria pour un coût
217 estimé selon le Groupe ecAS à 8 millions. Des explications seront également données sur ces éléments.
218 L'ecAS souhaite aussi être impliqué plus étroitement, ainsi que le Conseil général, dans ces réflexions et
219 propositions d'aménagement du périmètre scolaire afin d'éviter que les demandes de crédit ne soient le
220 seul moyen de se prononcer sur cet important projet. **M. le Syndic** confirme que le Conseil communal y
221 est favorable.

222
223 **M. le Syndic** revient sur le projet de Massonnens. Le Conseil communal a demandé au Bureau Page de se
224 renseigner sur ce projet afin de pouvoir le comparer. Ce projet de Massonnens avait une estimation des
225 coûts de 8 millions et le programme comprenait 6 salles de classe primaires dont 2 enfantines, 2 salles
226 d'appui, une salle des maîtres, un bureau et une salle de gym simple. Le prix du projet est inférieur car
227 entièrement neuf, sans terrassement, assimilable à une sorte de grande structure de type « pavillons
228 provisoires », contrairement à notre projet qui est beaucoup plus complexe car il se ralliera aux corps de
229 bâtiments existants. Il précise que le projet de Massonnens est constitué de pavillons en bois.

230
231 Afin de pouvoir avoir une estimation des coûts, il est nécessaire d'avoir un avant-projet. Le lancement du
232 concours, dans le cadre duquel le coût était un critère déterminant, permettra d'obtenir la meilleure
233 solution afin d'atteindre l'objectif. Une estimation des coûts des avant-projets les plus intéressants pourra
234 d'ailleurs être réalisée dans le cadre du concours. Une fois choisi, une seconde étape consistera à
235 développer le projet qui permettra d'optimiser et préciser les coûts.

236
237 La question concernant le calcul des coûts aux mètres, **M. le Syndic** explique que les estimations des coûts
238 du projet de Neyruz ont été pris en compte par m^2 de surfaces de plancher incluant les coûts de frais de
239 constructions (CFC) 1 à 9 allant de CHF 5'200 à 5'500 le m^2 . Ainsi, il ne s'agit pas des coûts au m^3 , mais
240 bien des estimations des coûts au m^2 des surfaces de plancher chauffées.

241
242 Finalement, **M. le Syndic** présente le projet Buache et Bosson de la législature précédente. Il avait été
243 présenté, lors d'une des dernières assemblées communales, comme objet d'investissement et
244 financement sous le titre « Aménagement d'une place kiss & go et construction d'un bâtiment pour
245 l'installation de la chaufferie ». Ce qui avait été chiffré, retenu et voté ne concernait que la chaufferie et
246 son bâtiment, pour un montant de CHF 2 millions. Il précise que les montants actuels subissent l'après
247 Covid et la guerre en Ukraine, ceux-ci sont donc nettement plus élevés. Les matériaux tels que bois, béton,
248 matériaux de ferblanterie, etc. sont supérieurs d'environ 20%. Dans les documents du projet Buache et
249 Bosson, la réalisation de la centrale de chauffe a été évaluée à un peu moins de 2 millions, sans compter
250 l'exploitation de la centrale de chauffe. Les plans ont été faits pour les niveaux supérieurs de la centrale
251 de chauffe, par contre aucune estimation des coûts n'a été retrouvée englobant l'ensemble du projet.

252
253 Cette implantation n'est, à priori, plus possible avec le projet actuel de Strateg, car il faudrait tourner la
254 salle de 90° comme esquissé sur le plan présenté. Cela impliquerait de devoir développer plus largement
255 le bâtiment dans le terrain avec une incidence financière conséquente. Cela n'est donc plus possible à
256 cause des accords signés avec Strateg et surtout à cause de la délimitation des terrains entre la future
257 zone d'intérêt général (ZIG) que le Conseil communal souhaite créer pour le périmètre scolaire et le
258 terrain vendu à Strateg.

259
260

3.2 Stratégie du Conseil communal : vue d'ensemble de tous les investissements futurs

261
262 **M. le Syndic** fait part de la stratégie du Conseil communal de l'ensemble des investissements car au-delà
263 du périmètre scolaire, qui est la priorité de l'ensemble du Conseil communal et de la Commune de Neyruz.
264 Il faut tenir compte de plusieurs projets, dont la crèche et l'AES, qui faisaient partie du projet initial et qui
265 font actuellement l'objet d'une nouvelle analyse nettement moins couteuse et qui entre dans la stratégie
266 avec une priorité financière. Cela englobe également la Traversée de la route cantonale, le Centre village
267 avec la couverture CFF incluant l'Aigle Noir et un bâtiment de proximité, lequel pourrait être acquis par la
268 Commune pour une planifier le futur et finalement la ZIG Les Simon. S'ajoutent, bien sûr, d'autres projets
269 prévus, mais ceux-ci sont les grands axes des investissements qui seront développés par le Chef des
270 finances, **M. Jean-Noël Gendre**.

271
272 **M. Jean-Noël Gendre** prend la parole pour la présentation des chiffres transmis aux Membres du Conseil
273 général. Une petite synthèse a été faite pour expliquer les projets qui font partie de la planification
274 financière des investissements, ce qui veut dire que ces montants d'un peu plus de CHF 25 millions ne
275 sont pas des crédits votés. Il y a par contre 8 millions de crédits déjà votés et le reste composera la
276 planification financière qui sera mise à jour pour le budget 2024. Cette planification sera présentée à la
277 Commission financière avec une possibilité de fixer des priorités plus pointues sur tous les objets. Ainsi, il
278 ne faut pas prendre cette planification financière comme évangile, il s'agit d'une planification de travail
279 dans le but de ne pas dépasser ces CHF 25 millions d'investissements nets, dont les subventions promises
280 ont été déduites.

281
282 Il revient sur quelques positions, dont le périmètre scolaire avec un montant d'environ CHF 13 millions
283 défini dans la version présentée avec la fameuse salle de rythmique contestée. Un autre montant
284 concerne, en partie, l'AES et la crèche qui seraient désormais implantés à la Neyruzienne. Le Conseil
285 communal a pris cette option qui satisfait aussi bien la crèche que l'AES et y dédie un montant de CHF
286 250'000. Ces chiffres sont en cours de consolidation afin d'être présentés à la séance d'octobre. Toutefois,
287 cette demande de crédit risque de venir assez tôt, avant l'assemblée de décembre, puisqu'il y a tout de

288 même des subventions possibles pour la crèche et l'AES à condition que tout ce travail soit terminé au
289 plus tard en décembre 2024, sous peine que les subventions d'environ CHF 200'000 tombent à l'eau.
290
291 Concernant la ZIG Les Simon, il y a des gros montants prévus, mais pour l'heure pas de décision ni de
292 crédits votés.
293
294 Sur le secteur Route d'Onnens Sud, conditionné par la promesse d'achat par Strateg, il reste à consolider
295 les aspects du PAL liés à la zone Village. Ce secteur est impacté par les recours interjetés et toujours
296 ouverts. Il faut donc essayer de rendre cette zone viable afin de pouvoir supprimer les oppositions.
297
298 En ce qui concerne la Traversée du village sur la route cantonale, il y a déjà une partie avec un peu plus
299 CHF 8 millions votés, par contre, un autre gros montant viendra et sera proposé. Toutefois, à ce stade, on
300 ne sait en quelle année. Il s'agit de la partie de la Traversée du village impactant le Centre village avec une
301 plaque sur la voie CFF à poser.
302
303 Il y a également des rentrées financières avec les prêts qui doivent nous être remboursés par la société
304 Neyergie SA pour un montant de CHF 750'000. Il y a aussi à la zone Le Clédard, partie communale, le
305 retour sur la rampe, dans le cas où ce secteur serait valorisé. Il s'arrête là avec les informations concernant
306 ces chiffres puisque concernant cette planification, c'est la Commission financière qui donnera son avis.
307 Il rappelle qu'il s'agit là d'une planification de travail avec un montant d'investissements d'un peu plus de
308 CHF 25 millions, dont 8 millions sont déjà votés et pour lesquels il faudrait avancer avec les projets validés.
309
310 **M. le Syndic** informe, avant de lancer la présentation sur le périmètre scolaire qu'il est prévu de passer
311 en revue l'ensemble des slides et les questions pourront être posées à la fin de la présentation.
312
313 **M. le Syndic** reprend la parole pour expliquer d'abord ce qui a changé avec la version du périmètre scolaire
314 de décembre 2022. Il indique que la crèche et l'AES ont changé d'emplacement et donnera des
315 informations importantes sur ce sujet plus tard. Les abris PC ne figurent plus dans la planification du
316 périmètre scolaire, toutefois ceci sera repris et débattu par le groupe de travail. Concernant la voirie et
317 déchetterie, il y avait aussi un projet d'agrandissement sur la partie Ouest, mais ce projet a été abandonné
318 puisque la voirie a déménagé dans le local des pompiers, laissant sa place à la future centrale de chauffe.
319
320 Par contre, la salle de gym, qui a beaucoup été discutée, a disparu de la version qui avait été retenue par
321 le Conseil communal avec une salle de rythmique à la place d'une salle de gym. Finalement, il y a eu
322 plusieurs variantes/versions analysées avec une salle de gym simple, complémentaire et/ou double. Les
323 raisons étaient principalement financières et au niveau des besoins, cette salle rythmique polyvalente ne
324 remplira pas tous les besoins au niveau scolaire, comme il sera expliqué plus tard pour être parfaitement
325 transparents. Puis, l'administration communale a également disparu du projet initial du périmètre scolaire
326 car finalement, la réflexion s'est aussi portée sur le Centre village comme stratégie possible tenant compte
327 des besoins entre l'Aigle-noir et un bâtiment à proximité qui pourrait être acquis par la Commune.
328
329 **M. le Syndic** va maintenant s'attarder sur l'AES et la crèche qui ont déjà fait l'objet de communications
330 de la part du Conseil communal à l'occasion d'autres séances du Conseil général. Cela a déjà été discuté
331 avec le Bureau du Conseil général et avec la Commission financière en préambule. Il explique que le
332 Conseil communal a renoncé au projet initial qui était prévu dans l'étude de faisabilité du périmètre
333 scolaire. Des contacts ont été pris avec la Coopérative La Neyruzienne pour utiliser des appartements
334 supplémentaires dans l'immeuble à proximité de l'école, à l'Impasse du Chêne 8. Il s'agit d'appartements,
335 locaux annexes, dont les places de parc en sous-sols et celles à l'extérieur pouvant servir de dépose-
336 minutes.
337
338 Evidemment, des adaptations des appartements seront nécessaires à moindre coûts et à charge de la
339 Commune. Finalement, l'occupation d'un immeuble entier est visée avec des synergies évidentes entre
340 les différentes structures et avec une proximité de l'école des espaces extérieurs à disposition. Dans le
341 projet initial, un bâtiment de CHF 8 millions était prévu qui intégrait la crèche et l'AES, les abris PC en

342
343 sous-sol et une partie de la voirie. Le projet de l'AES et la crèche était estimé à CHF 6 millions. **M. le Syndic**
344 annonce qu'un crédit d'investissement sera demandé le 3 octobre prochain, mais dans la planification
345 financière on peut constater un montant provisoire de CHF 250'000.

346
347 Ce montant dévolu à l'aménagement de ces espaces est en train d'être chiffré et précisé. Il est probable
348 qu'il soit légèrement supérieur à CHF 250'000 sans pour autant arriver à des millions.

349
350 **M. le Syndic** informe que l'association le P'tit Bonheur et la Coopérative La Neyruzienne sont favorables
351 à ce projet. La crèche pourra fonctionner sur plusieurs sites et avoir ainsi une bonne capacité d'extension
352 alors que l'AES occupera plus de place dans les appartements à réaménager. Pour rappel, l'AES occupe
353 déjà 3 appartements dans l'immeuble depuis plusieurs années et un appartement supplémentaire depuis
354 cette rentrée scolaire 2023-2024.

355
356 Différentes rencontres ont eu lieu entre la Commune et l'association Le P'tit Bonheur pour discuter de ce
357 dossier important et pour aller de l'avant rapidement avec toutes les démarches administratives à réaliser
358 avec le canton, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), les locataires, La Neyruzienne et, surtout,
359 afin d'obtenir les subventions pour la crèche et finalement, pour planifier les travaux dans les délais.

360
361 Un dossier a été présenté au SEJ contenant la création de places supplémentaires pour la crèche. Il sera
362 encore affiné avec des plans en surfaces dans le but d'obtenir les autorisations pour exploiter ces places
363 supplémentaires souhaitées par la crèche. Il rappelle les obligations communales de créer des places et
364 d'offrir des espaces en matière de crèche et AES.

365
366 En ce qui concerne l'AES, les autorisations avec le SEJ sont déjà réglées et le dossier est maintenant viable.

367
368 Les subventions attendues par l'association Le P'tit Bonheur, pour 16 places supplémentaires à la crèche,
369 se montent à CHF 208'000, néanmoins un délai jusqu'au 31 décembre 2024 est accordé pour la création
370 et installation de ces nouvelles places ainsi que pour l'octroi et versement de ces subventions uniques par
371 ces instances. Passé ce délai, il n'y a plus de soutien prévu. Ces subventions seront versées à l'association
372 Le P'tit Bonheur et non pas à la Commune. L'investissement des aménagements à réaliser aux
373 appartements sera pris en charge par la Commune. Les devis sont en cours de calcul et une demande de
374 crédit sera présentée à la séance du Conseil général d'octobre pour défendre le court délai de réalisation.

375
376 Pour ne pas manquer les délais des subventions, le gérant de la Coopérative La Neyruzienne a résilié les
377 baux à loyer des appartements de l'Impasse du Chêne 8 au 30 juin 2024 avec une possibilité donnée aux
378 locataires concernés, de rester jusqu'au 31 juillet 2024. Quatre locataires sont concernés.

379
380 Les locations sont garanties par la Commune jusqu'à l'installation totale du P'tit Bonheur dans les
381 appartements réaménagés. Le montant à charge de la Commune sera donc variable en fonction des
382 départs des quatre locataires. Cela fait l'objet d'une convention entre la Commune et l'association Le P'tit
383 Bonheur.

384
385 Préalablement à la résiliation de ces baux à loyer, la Commune et la Coopérative La Neyruzienne ont
386 rencontré les locataires concernés pour leur expliquer la situation. Une aide communale pour les
387 démarches administratives en vue de retrouver un nouvel appartement et une aide au déménagement a
388 été proposée aux locataires concernés. À noter aussi que si un logement se libère dans les immeubles 2,
389 4 ou 6 de l'Impasse du Chêne, la priorité leur sera donnée.

390
391 Les travaux d'aménagement des appartements libérés sont prévus en été 2024 environ, soit fin juillet-
392 août, de sorte à ce que l'association Le P'tit Bonheur dispose des locaux réaménagés d'ici le 1er septembre
393 avec pour objectif, la rentrée scolaire 2024-2025.

394
395

396
397 Profitant de la révision du Plan d'aménagement Local (PAL) en cours, la Commune va procéder à un
398 changement d'affectation de zone pour le secteur de la Neyruzienne. En effet, nous nous sommes aperçus,
399 contrairement à la crèche et malgré que l'AES occupe ces appartements depuis plusieurs années, que la
400 situation de l'AES n'est pas conforme à la zone moyenne densité actuelle.

401
402 Cet élément n'a jamais été relevé par les anciennes Autorités ni par le Canton, mais le Conseil communal
403 actuel souhaite profiter de la mise à niveau du PAL pour procéder à ce changement indispensable. Après
404 renseignements pris auprès de notre urbaniste et du Service cantonal des constructions (SeCA) ce
405 changement régularisera la situation définitivement. Ainsi, la zone passera, vraisemblablement, de zone
406 moyenne densité à zone Village. Nous ne mettrons pas en ZIG ce secteur, car la zone Village permet autant
407 les logements que les activités de services. Par ailleurs, une mention « activités de services publics » sera
408 ajoutée à la destination de la zone Village où est située la Neyruzienne.

409
410 D'ici ce changement, des permis provisoires seront accordés pour les aménagements des appartements,
411 ainsi l'AES, déjà en fonction dans ces appartements, peut continuer ses activités sur place. La crèche n'est
412 concernée par ce problème de zone. Comme vous le constatez beaucoup d'énergie a déjà été déployée
413 pour organiser ce projet très rapidement et surtout pour ne pas manquer les subventions et pour
414 défendre la situation particulière des locataires qui devront quitter leur appartement auxquels allons
415 apporter notre aide. Un d'eux a déjà signifié son congé et partira pour le 30 septembre prochain. Il en
416 restera 3 pour qui trouver des solutions, mais il reste environ une année pour rechercher un appartement
417 avec l'aide de la Commune.

418
419 Comme expliqué préalablement, un crédit d'investissement urgent pour réaménager ces appartements
420 sera demandé le 3 octobre prochain. Il est donc très important d'informer sur ce projet crèche/AES
421 puisque cela fait partie des éléments qui ont changé depuis la présentation du périmètre scolaire de
422 décembre 2022. Il souligne que cela fait partie des priorités de la Commune de Neyruz.

423
424 **M. le Syndic** poursuit maintenant en rappelant les besoins qui avaient été signalés lors du premier projet
425 du périmètre scolaire et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**.

426
427
428 **3.3 Périmètre scolaire : les besoins**

429 **Mme Maryline Dafflon** présente, avant de passer la parole à **M. Bernard Kolly**, les besoins du périmètre
430 scolaire.

431
432 Elle se réfère à la fiche (tableau ci-dessous) des besoins transmise aux Membres du Conseil général et
433 surtout aux 3 tableaux du haut de cette fiche qui représentent ce qui ne devrait pas trop subir de
434 modifications. Par contre, ce qui concerne la salle de gym, le tableau 4, demandera plus de discussion.

	Nbre actuel	Surface actuelle (m2)	Situation actuelle	Nbre projet	(m2)	Surface projet (m2)	Différence (nbre)	Différence (m2)	Remarques
1 Ecole									
1.01	4	330,4	EE/EP2	5		426,4	1	96,0	yc 1 wc et 1 cuisinette par classe / salles exist. gardent les même m2
1.02	9	632,5	EP1/EP2	13		956,5	4	324,0	norme salle primaire 4 x 81m2 = 324m2 / salles ext. gardent les même m2
1.03	1	31,8	EE	1		31,8	0	0,0	
1.04	1	31,4	EP1	1		90,0	1	58,6	
1.05	1	21,0	CC	2		42,0	1	21,0	en lien avec locaux 1.06
1.06	1	17,0	CC	2		38,0	1	21,0	en lien avec locaux 1.05
1.07	2	26,1	CC	3		49,1	1	21,0	norme salle spécialisée = 21m2
1.08	0	0,0		2	21,00	42,0	2	42,0	
1.09	2	71,2	EP1/CC	2		71,2	0	0,0	dans les combles EP1
1.10	4	80,0	EE/EP1/CC	5		100,0	0	20,0	
1.11	3	183,0	EP1	5		405,0	2	222,0	ACT/ACM 60m2 + rangement 21m2
Total Ecole		1426,4				2251,9		825,6	
2 Bibliothèque modulable									
2.01	1	52,0	EP1	1		100,0	1	48,0	
2.02	0			1		20,0	1	20,0	en lien direct avec la bibliothèque
2.03	0			1		60,0	1	60,0	en lien direct avec la bibliothèque, avec accès indépendant
Total Bibliothèque		52,0				180,0		128,0	possibilité de transformation en 2 salles de classe (EE et EP)
3 Aménagements extérieurs scolaires									
3.01	1	450,0				450,0	1		selon projet pour environ 450 élèves
3.02									selon projet pour environ 450 élèves
3.03									
Total Aménagements extérieurs		450,0				450,0			
4 Salle de rythmique									
4.01				1		216,0	1	216,0	idéalement 18m x 12m, H = 3.00m
4.02				1		40,0	1	40,0	en lien direct avec la salle, équipé d'une porte basculante
4.03				1		20,0	1	20,0	en lien direct avec la salle, accès indépendant
4.04				2	25,0	50,0	2	50,0	avec douches
4.05				1		5,0	1	5,0	équipement: banc, patère, armoire, petite table, 1 chaise
4.06				1					
4.07				2			2		nombre, selon normes
4.08				1			1		nombre, selon normes
4.09				1			1		nombre, selon normes
4.10				1			1		nombre, selon normes
Total Sport		0,0				331,0		331,0	

programme, état du 17.05.2023, FP

435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456

Pour la partie école, **Mme Maryline Dafflon** donne lecture des éléments figurant sur les 3 premiers tableaux. Concernant la salle de rythmique donc l'option 1, avec 216 m² plus le local de rangement, cuisinette, etc. (tableau partie 4) pour un total de 331 m².

Elle reprendra la parole plus tard pour expliquer toutes les différentes variantes issues de celle-là. Comme expliqué par **M. le Syndic**, la crèche et AES ont été supprimés de cette option et les abris PC n'ont pas été mis, mais l'idée est de les mettre, par la suite, ailleurs. Pour la partie voirie et déchetterie, l'idée est de réaliser une halle de stockage à la Carrida, raison pour laquelle cet objet n'est pas présenté dans cette variante. La salle de gym est devenue la salle de rythmique et puis l'administration communale pourrait trouver sa place plutôt dans le centre village. Ceci est une option qui soulage un peu la dimension de ce projet avec des conséquences financières plus légères. Elle passe la parole à **M. Bernard Kolly**.

M. Bernard Kolly prend la parole et informe qu'actuellement, il y a 15 salles de classe ouvertes en comptant les 2 pavillons, dont 4 EE et 11 EP. Au 25 mai 2023, date à laquelle ont été arrêtées les inscriptions, les élèves physiques (légaux) étaient au nombre de 296 élèves. Il explique que c'est le nombre d'élèves légaux qui constituent les salles de classe. Dans le futur, selon l'étude Microgis, en 2035, il faudra 18 salles. Ainsi, en 2040, il faudrait au total 20 salles de classe pour 390 élèves physique (légaux) pour un nombre d'habitants de 3'350 en 2040 comme projeté par l'étude Microgis.

Explications extraites de la présentation

Actuellement, nous avons :

- **15 salles de classe ouvertes** (en comptant les 2 pavillons) = 4 EE + 11 EP
- **282 élèves physiques (296 élèves légaux)** au 22.05.2023

Dans le futur :

- 2035 : **18 salles** (5 EE + 13 EP). *Microgis prévoit 19 classes (3'100 hab. en 2030 / est-ce réaliste ou pas ? sera réévalué par le futur GT)*
- 2040 selon Microgis : **20 salles** (5EE + 15EP), pour **390 élèves physiques (402 élèves légaux) (3'350 hab. en 2040)**

457
458

459
460 **M. Bernard Kolly** détaille maintenant les besoins pour les heures de sport et présente les données ci-
461 dessous :
462

2023 : 15 salles de classe ouvertes = 4 EE + 11 EP

- 3h de gym ou 2h de gym + 1h piscine (heures étant des périodes de 45 min environ)
- 2 périodes de gym + 1 période de piscine
- Actuellement à disposition: 28 périodes de gym à dispo + 14 périodes de piscine

2040 : 20 salles (5EE + 15EP) :

- 40 périodes de gym + 20 périodes de piscine pour autant qu'on arrive à trouver des disponibilités
- Il manque donc 12 périodes de gym

463
464
465 **M. Bernard Kolly** explique, qu'avec la salle de rythmique, 1 heure uniquement peut être comptée comme
466 heure de sport selon le règlement de l'aménagement de salle spéciale en lien avec l'éducation et le sport
467 (mai 2013). Ainsi, l'extrait ci-dessous détaille l'évolution :
468

2023 : 15 salles de classe ouvertes = 4 EE + 11 EP

- Actuellement à disposition: 28 périodes de gym à dispo + 14 périodes de piscine

2040 : 20 salles (5EE (1H/2H)+ 15EP) :

- **40 périodes de gym + 20 périodes de piscine** pour autant qu'on arrive à trouver des disponibilités
- Avec la salle de rythmique : **5 périodes** peuvent être utilisés
- 40 périodes - 5 périodes dans la salle de rythmique = **35** périodes nécessaire en salle de gym.
- **Il manque donc 7 périodes de gym avec l'option salle rythmique**

Nb: cette salle peut servir à différents besoins extra-scolaires

469
470
471 **M. Bernard Kolly** explique qu'avec les besoins en 2040, à savoir 56 périodes, la salle de gym permettrait
472 d'absorber ces besoins.
473

474 Il présente le tableau d'occupation 2022 démontrant les périodes utilisées. Si on réalise une salle de
475 rythmique, cela veut dire que l'on peut déplacer les périodes de mercredi matin et quelques heures le
476 mardi ce qui permettrait de libérer quelques périodes. Au vu du règlement et sachant qu'une salle de
477 rythmique ne compense que 1 heure de sport et non 2, l'option de salle de gym actuel en salle de
478 rythmique ne couvre pas les besoins en 2040, il faudrait donc une salle de sport.
479

480 Si les moyens financiers ne permettent pas de financer cette deuxième salle de sport, l'option salle de
481 rythmique serait envisageable. Les 7 périodes manquantes pourraient, en effet, être effectuées à
482 l'extérieur, par exemple au Centre sportif Les Simon ou à la Place rouge. Au niveau des périodes
483 « piscine », il faudra aussi arriver à trouver des heures, ce qui ne sera pas chose aisée.
484

485 **M. Bernard Kolly** montre à l'écran, sans entrer dans les détails, les tableaux d'occupation hebdomadaire
486 ainsi que les occupations du samedi et du soir.
487
488

489

490 **3.4 Périmètre scolaire : les 7 variantes analysées par le CC**

491 **Mme Maryline Dafflon** reprend la parole pour la présentation des 7 variantes analysées par le Conseil
492 communal, lesquelles ont été présentées en juillet aux Membres du Bureau. Pour la bonne
493 compréhension, elles ont été regroupées.

494

495 **Variante 1** : salle de rythmique (EE, EP et sans assainissement au Complexe) : CHF 13,4 millions.

496

497 **Variantes 2 et 3 rassemblées** : avec salle de sport supplémentaire sur le local voirie, avec 2 vestiaires
498 supplémentaires (avec ou sans abris PC) CHF 20.4 millions / 18.8 millions.

499

500 **Variantes 4 et 7** : avec une salle double sur la voirie et avec des abris PC (sans ou avec agrandissement du
501 complexe communal). CHF 23.5 millions / 24.2 millions.

502

503 **Variantes 5 et 6 rassemblées** : salle de sport supplémentaire et indépendante, avec des abris PC et sans
504 assainissement du complexe scolaire (sans ou avec vestiaires complémentaires) CHF 19.2 millions / CHF
505 20.4 millions (coûts sous réserve d'une obligation d'assainissement du complexe estimé à CHF 1.1
506 millions).

507

508 Elle précise que dans la variante 5 et 6, un assainissement serait à prévoir comme demandé par la loi
509 également au niveau énergétique.

510

511 Elle détaille maintenant les options et informe que ce qui est illustré en couleur sur les slides, c'est ce qui
512 va changer dans les 7 versions.

513

514 **Option 1 avec salle de rythmique concernant les bâtiments EE et EP uniquement**

515

Total CHF 13,4 millions comprenant :

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- **Salle rythmique, nb 4 = CHF 2'300'000.-**
- Divers et imprévus: CHF 820'000.-

516

517

518 Elle souligne que, l'idée étant d'implanter la salle de rythmique adjacente à l'école primaire et enfantine,
519 cela ne toucherait pas le complexe communal et donc il n'y aurait pas besoin d'assainir le bâtiment du
520 complexe communal.



521

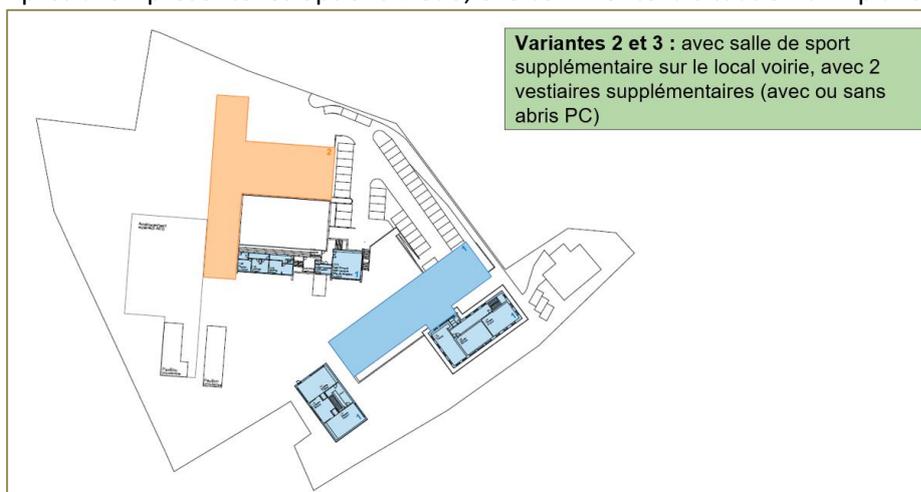
- 522
 523 **Mme Maryline Dafflon** présente l'option 2 qui est la plus proche de ce qui a été présenté en décembre.
 524
 525 **Option 2 avec salle de sport supplémentaire (à la place de la salle de rythmique), 2 vestiaires et abris**
 526 **PC, les bâtiments EE, EP et le complexe communal sont concernés**
 527 **Total CHF 20,4 millions comprenant :**

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Salle de sport supplémentaire à 846m2, vestiaires compris et office/buvette 19m2: = CHF 6'050'000.-
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'470'000.-

- 528
 529
 530 **Option 3 avec salle de sport supplémentaire (à la place de la salle de rythmique), 2 vestiaires et SANS**
 531 **abris PC. Les bâtiments EE, EP et le complexe communal sont concernés**
 532 **Total CHF 18,8 millions**

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Salle de sport supplémentaire à 846m2, vestiaires compris et office/buvette 19m2: = CHF 6'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'370'000.-

- 533
 534
 535 Après avoir présenté les options 2 et 3, elle commente la situation d'implantation de ces 2 options.



- 536
 537
 538 **Option 4 avec salle double à la place d'une salle supplémentaire et avec abris PC**
 539 **Total : CHF 23,5 millions**
 540

541 **Mme Maryline Dafflon** explique que cette variante, avec salle double, amène une plus-value
 542 conséquente, notamment dû au fait qu'il faut démonter la toiture pour cette réalisation.
 543

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport double à 846m2, 4 vestiaires (plus-value de CHF 3'000'000.- selon estimation du 3 décembre 2022):
= CHF 9'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'570'000.-

544
545

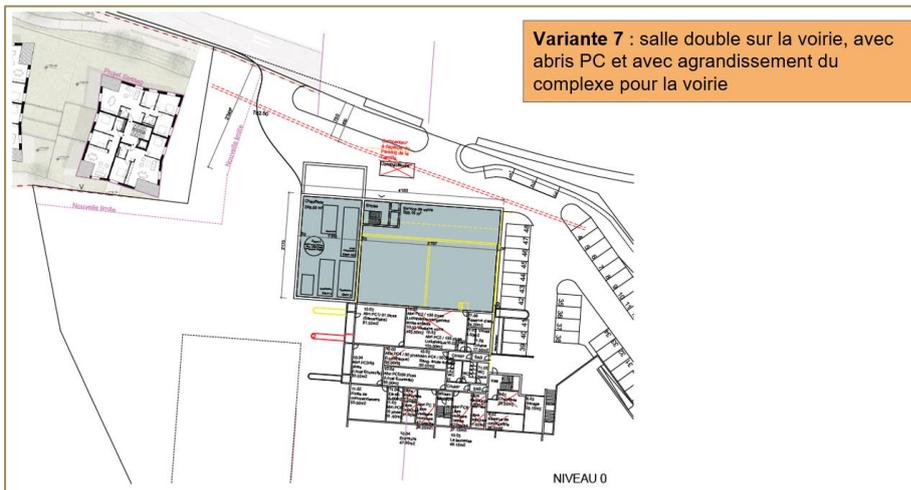


546
547
548
549
550

Option 7 avec salle double avec agrandissement du complexe communal au Nord et avec abris PC
Total : CHF 24,2 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'900'000.-
- Salle de sport double : env. 1'700 m2 SP x CHF 5'500.-/m2 = CHF 9'295'000.-
- Divers et imprévus : CHF 1'625'000.-

551
552



553
554
555
556
557
558
559
560
561
562

Mme Maryline Dafflon explique que la suggestion du Bureau Page pour l'option 7, serait de changer de place la voirie et la centrale de chauffe, toutefois cette idée n'est pas viable étant donné que celle-ci sera déjà construite dans l'autre bâtiment.

Option 5 avec salle supplémentaire, abris PC développée de manière indépendante au complexe communal
Total CHF 19,2 millions

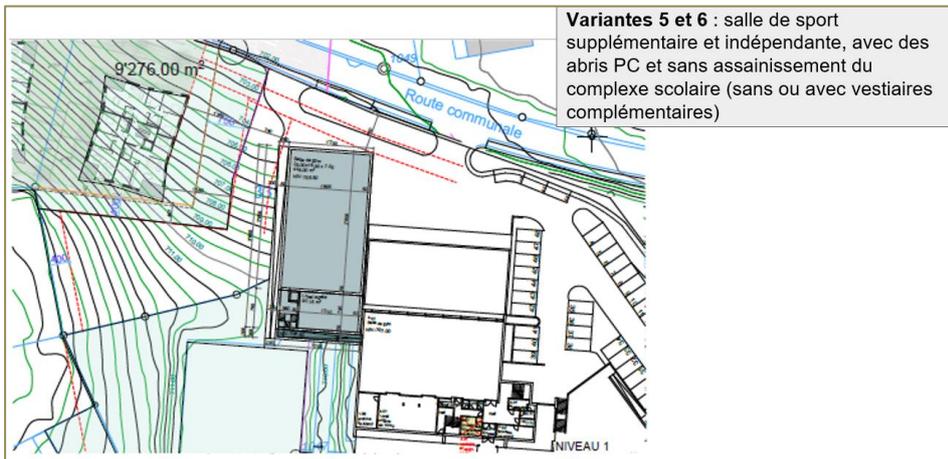
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et infantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport simple, selon programme : CHF 6'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'370'000.-

563
564
565
566
567
568

Option 6 avec salle supplémentaire, abris PC développée de manière indépendante au complexe communal + 2 vestiaires complémentaires à neuf pour la salle de gym existante
Total : CHF 20,4 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et infantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport simple, selon programme : CHF 6'050'000.-
- 2 vestiaires supplémentaires pour salle de gym existante, et liaison au complexe communal : CHF 1'100'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'470'000.-

569
570



571
572
573
574
575
576
577
578

Avec la présentation de l'option 6, **Mme Maryline Dafflon** a terminé la présentation de toutes les options. Elle renvoie à la fiche transmise contenant le résumé de toutes les options et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la partie estimation fiscale de ces variantes.

3.5 Estimation fiscale selon variantes du périmètre scolaire

579
580
581
582
583
584
585
586
587

M. Jean-Noël Gendre présente cette partie expliquant les incidences sur le coefficient fiscal d'équilibre de ces variantes. Les données mises en place sur ce tableau sont sur 20 ans car, mis à part ce qui serait réalisé sur le local de la voirie actuelle, ce sera le concours qui donnera l'implantation et qui optimisera la situation de ces bâtiments. Il informe que ce tableau contient les différences avec le premier projet avec la salle de rythmique, donc les plus-values avec salle de gym, les abris PC et autres. Il relève aussi l'avantage de pouvoir toucher des subventions des abris PC d'environ CHF 600'000. Figure aussi le coefficient fiscal d'équilibre, c'est ce qui permettrait d'atteindre un budget équilibré.

Périmètre scolaire	Version 1	Version 2	Version 3	Version 4	Version 7	Version 5	Version 6
		avec salle de sport suppl., vestiaires, abris PC	avec salle de sport suppl., vestiaires, sans abris PC	avec salle double à la place de salle suppl., avec abris PC	avec salle double avec agrandissement du Complexe au Nord, avec abris PC	avec salle supplémentaire, avec abris PC, développée de manière indépendante au Complexe	avec salle supplémentaire, avec abris PC, développée de manière indépendante au Complexe + 2 vestiaires complém. à neuf p/salle gym existante
Ecole (EP et EE)							
Assainissement bâtiments existants EP/EE	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00
Assainissement bâtiments existants Complexe	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
Agrandissement école (volume chauffé)	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00
Agrandissement école (volume non chauffé)	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
Transformations intérieures bâtiments existants EP/EE	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
Agrandissement Bibliothèque	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00
Agrandissement extérieur scolaire	yc	yc	yc	yc	yc	yc	yc
Salle ... (indiquée sous ligne 2)	2 300 000,00	6 050 000,00	6 050 000,00	9 050 000,00	9 295 000,00	6 050 000,00	6 050 000,00
Abris PC suppl. 446 m2	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2 vestiaires supplémentaires p/salle de gym existante et liaison au Complexe					0,00		1 100 000,00
Divers et imprévus	820 000,00	1 470 000,00	1 370 000,00	1 570 000,00	1 625 000,00	1 370 000,00	1 470 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	13 400 000,00	20 400 000,00	18 800 000,00	23 500 000,00	24 200 000,00	19 200 000,00	20 400 000,00
Participations de tiers (subventions classes 467376, halle 231336, abris PC 600'000, etc.)	-467 000,00	-1 300 000,00	-700 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
TOTAL NET	12 933 000,00	19 100 000,00	18 100 000,00	22 200 000,00	22 900 000,00	17 900 000,00	19 100 000,00
<i>Différence versions 2 à 7 avec version 1 :</i>		6 167 000,00	5 167 000,00	9 267 000,00	9 967 000,00	4 967 000,00	6 167 000,00
Sans autres modifications des investissements indiqués dans PF							
= total net de la planification financière investissements 2023/2031 :	25 552 450,00	30 619 450,00	29 619 450,00	33 719 450,00	34 419 450,00	29 419 450,00	30 619 450,00
Taux d'impôt d'équilibre à long terme dès 2029	87,26	89,72	89,29	90,94	91,18	89,24	89,72

588
589
590

591
592 Il commente le tableau des estimations fiscales des variantes (ci-dessous) et rappelle la différence,
593 confortable, entre le budget et les comptes. On voit que les variantes 4 et 7 nous amèneraient à un
594 coefficient fiscal d'équilibre, dès 2029, d'un peu plus de 90 centimes. On constate que les autres variantes,
595 en tenant compte de la marge de manœuvre entre les budgets et les comptes - avec environ 5% de
596 différence - rend relativement optimistes. On constate, qu'avec la salle de rythmique, on atteint un taux
597 fiscal d'équilibre qui serait plus bas. Il faut donc se déterminer et savoir si l'on peut tolérer une légère
598 augmentation fiscale pour satisfaire certains besoins au service de notre population.
599

Numéro de la variante	Périmètre scolaire, subventions soustraites (en CHF mio)	Total net de la planif. financière inves. 2023/2031 (en CHF mio)	Taux d'impôt d'équilibre à long terme dès 2029
1	12,9	25,5	87,26
2	19,1	30,6	89,72
3	18,2	29,6	89,29
4	22,2	33,7	90,94
7	22,9	34,4	91,18
5	17,9	29,4	89,24
6	19,1	30,6	89,72

600
601
602
603

3.6 Proposition de constitution de groupe de travail

604
605 **M. le Syndic** remercie ses Collègues pour ces présentations. Il y a effectivement beaucoup de chiffres et
606 de réflexions à faire sur ces différentes variantes. Pour partager ces réflexions et pour faire les bons choix,
607 selon le souhait de beaucoup d'entre vous, il a été pensé de constituer plusieurs groupes de travail. Le
608 Conseil communal va finalement prioriser un groupe de travail unique pour le périmètre scolaire, même
609 si initialement, comme discuté avec le Bureau, il avait été imaginé créer 3 groupes de travail, dont 1 pour
610 le périmètre scolaire, 1 pour l'Aigle-noir et Centre village et 1 pour le Centre Les Simon.

611
612 Ces groupes de travail « Aigle-noir » et « Centre Les Simon » vont probablement s'insérer plus tard dans
613 le temps, une fois que le périmètre scolaire sera défini et surtout dès que le groupe de travail aura
614 présenté au Conseil général une ou deux variantes sur lesquelles se déterminer.

615
616 Ainsi, dans la priorisation définie, le groupe de travail pour le périmètre scolaire sera constitué, comme
617 discuté avec le Bureau, de 14 personnes, soit :

618

GT Périmètre scolaire (14) :

- CC (4) : JPC, MDA, JNG, BKO
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- 1 Conseil des parents / Directeur école

619
620
621

622
623 Le délai pour le retour au Conseil communal, des noms à transmettre par les Groupes et les Commissions,
624 est fixé au 11 septembre 2023. Cela permettra de valider la constitution de ce groupe de travail lors de la
625 séance du Conseil communal suivant le 11 septembre. Une date, pour une première réunion du groupe
626 de travail, a déjà été fixée pour le 21 septembre à 18h30, durant laquelle il sera question de calendrier et
627 d'organisation. La mission de ce groupe de travail sera de reprendre l'ensemble des variantes, de les
628 analyser et de délibérer, peut-être, sur d'autres variantes selon les besoins et explications données ce
629 soir. A la fin de leur travail, une, voire plusieurs variantes à choix seront présentées au Conseil général.

630
631 **M. le Syndic** présente maintenant la composition du groupe de travail pour l'Aigle-noir :
632

GT Aigle Noir (17) :

- CC (4) : JPC, MDA, JNG, JMS
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- Sociétés (4) (Cordiale, Ecu, Chanson Moulin, Théâtre)

633
634 Pour ce groupe, le Bureau et la Commission financière ont précisé, qu'en l'état actuel pour le postulat
635 déposé, le Conseil communal est compétent pour aller de l'avant sur cette thématique, seul, avec l'aide
636 éventuelle des sociétés locales. Toutefois, dans une analyse plus large, le Conseil communal souhaite
637 mettre sur pied un groupe de travail qui englobe un plus large périmètre qu'uniquement le bâtiment de
638 l'Aigle-noir. Ainsi, il faudrait appeler ce groupe de travail « Centre village ». Même si ce n'est pas la priorité
639 de ce soir, cela fait partie des communications importantes et de la volonté du Conseil communal
640 d'associer tous les acteurs concernés.

641
642
643 Quant au groupe de travail Les Simon, il réunit aussi les acteurs concernés et sera mis sur pied qu'une fois
644 le PAL débloqué, puisque comme déjà annoncé, pour ce secteur, nous devons d'abord faire valoir, par
645 procédure, le territoire d'urbanisation qui a été retenu pour cette zone de sorte à pouvoir le développer
646 et surtout traiter le déplacement du terrain.

GT Simon (18) :

- CC (4) : KSA, JPC, JNG, JMS
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- Sociétés (5) (FC, TC, Pétanque, Jeunesse, Ecu)

648
649
650 **M. le Syndic** relève que cela représente, en effet, de grands groupes de travail. 14 personnes pour le
651 périmètre scolaire, mais vu les enjeux pour la Commune, il est nécessaire d'avoir cette représentation. Il
652 est évident que ce périmètre scolaire s'inscrit dans la stratégie du Conseil communal et comme relevé, il
653

654 y a d'autres investissements à considérer, comme entre autres, la Route cantonale, l'AES et crèche, Les
655 Simon ou encore, le Centre village.

656

657

658 **3.7 Prochaines étapes**

659

660 **M. le Syndic** informe que les prochaines étapes s'inscrivent dans un calendrier discuté avec le Bureau
661 Page et qui pourront évoluer dans le temps en fonction des travaux du futur groupe de travail sur le
662 périmètre scolaire.

663

664 **Mme Marylin Dafflon** présente les prochaines étapes résumées ainsi :

665

- Constitution du GT : 11.09.2023
- Première séance du GT : 21.09.2023
- Validation de la variante par le CG (décembre 2023 ou autre séance à fixer)
- 2024 : 1ère réunion du Jury afin de définir le cahier des charges (critères du concours incluant l'analyse des coûts) + validation avec la SIA (un mois)
- 2024 : Lancement du concours (4 mois) et rendu des projets par les concurrent-e-s
- 2024 : Analyse des dossiers: 1 mois
- 2024 : Présentation des résultats du concours (selon recommandations du jury au maître d'ouvrage MO)
- 2024 : Vernissage des maquettes (des projets non retenus)
- 2024/2025 : Votation du crédit d'investissement par le CG
- 2024/2025 : Nomination de la Commission de bâtisse
- 2024/2025 : Déploiement du projet, avec la Commission de bâtisse proposant l'adjudication des mandats
- 2025 : Mise à l'enquête, préparation à l'exécution
- 2026 : Chantier

666

667

668 Les Membres du jury sera composé de :

669

- **Membres non-professionnels, avec droit de vote : 3 personnes (JPC, MDA, BKO)**
- **Membres professionnels, avec droit de vote : 4 personnes (*bureaux d'architectures: Wolff Obrist Architectes ; FAZ architectes ; Bart & Buchhofer Architekten ; Lutz architectes*)**
- Membre non-professionnels suppléants, sans droit de vote : **KSA**
- Membre professionnel suppléant, sans droit de vote : **Architecte Page**
- Expert-e invité-e, sans droit de vote : **Michel Pochon, Directeur école**
- Expert-e invité-e, sans droit de vote : **Président-e du CG**

670

671

672 **M. le Syndic** relève cet ambitieux calendrier, mais souligne que rien n'est figé et qu'il faut prendre le
673 temps de l'analyse pour finalement réaliser le meilleur projet pour ce périmètre scolaire qui aura un
674 impact considérable sur l'avenir de la Commune, de nos enfants ainsi que de la population et évidemment,
675 un impact certain sur notre fiscalité. Le groupe de travail va, à la fin, présenter au Conseil général, une ou
676 des variantes, permettant de se déterminer en parfaite connaissance de cause.

677

678 Concernant les Membres du jury du concours, **M. le Syndic** informe sur la réflexion menée avec le Bureau
679 Page pour aboutir à la constitution du jury présenté.

680

681 **M. le Syndic** en a terminé avec la présentation préparée par le Conseil communal à l'attention du Conseil
682 général qui, in fine, se déterminera sur le projet définitif. Il conclut en disant : « Ce n'est qu'ensemble,
683 que le meilleur projet se réalisera ». Il passe la parole à **M. le Président** pour la gestion de cette séance.

684
685 **M. le Président** remercie le Conseil communal pour sa présentation, pour le souci de transparence et pour
686 les avoir inclus dans ces réflexions ainsi que dans les prochaines étapes qui sont très importantes pour le
687 choix de la meilleure variante.

688
689
690 **3.8 Divers**

691
692 **M. le Président** annonce 2 divers dans l'ordre du jour, dont un premier qui est lié à la communication du
693 Conseil communal et ouvre le débat aux groupes ou un parlementaire à titre individuel souhaitant
694 intervenir. Le Bureau du Conseil a reçu une intervention par écrit émanant de **M. Frédéric Pythoud** du
695 groupe ecAS, à qui **M. le Président** passe la parole.

696
697 **M. Frédéric Pythoud** remercie le Conseil Communal pour sa présentation, claire, précise, et chiffrée, des
698 différentes variantes d'extension du périmètre scolaire. Je le remercie également pour la démarche
699 ouverte et participative qu'il a décidée dans ce dossier important pour notre village. Cette démarche va
700 au-delà des prérogatives qui sont attribuées au Conseil Général, et je l'en remercie chaleureusement.

701
702 Parmi toutes les variantes proposées, il y a une variante qui est cependant discrète : celle de la salle
703 polyvalente. Lors des discussions que j'ai pu mener avec de nombreuses personnes dans le village, j'ai
704 constaté que ce sujet conduit souvent à de grandes crispations, voire à des craintes viscérales. On entend
705 souvent qu'une salle polyvalente serait en concurrence avec l'Aigle Noir, et que sa réalisation serait l'arrêt
706 de mort de l'Aigle Noir.

707
708 Je pense pour ma part qu'il n'en est rien. La salle de l'Aigle Noir est une salle d'une capacité de 50 à 300
709 personnes suivant les configurations. Elle est conviviale, chaleureuse, sympathique, et prête à l'emploi. A
710 ce titre, elle est pleinement adaptée à la majorité des événements de notre village. Par contre une salle
711 polyvalente offre un volume et une surface beaucoup plus grands. Une salle polyvalente peut être utilisée
712 pour des événements exceptionnels de plus grande envergure, en principe également sur des périodes
713 très limitées puisque devant servir de salle de sport le reste du temps. A ce titre, ces deux types de salles
714 sont très complémentaires, et je suis convaincu que la salle de l'Aigle Noir, avec un toilettage adapté,
715 voire plus, aura l'occasion de nous faire encore vivre de nombreux moments de partage et d'émotions. Je
716 pense aux théâtres des Ecureuils et de la troupe des Amis du théâtre de Neyruz, qui laissent souvent leur
717 infrastructure sur place pendant plusieurs semaines. Je pense également aux soupers des sociétés, aux
718 réunions de partis, aux événements privées, aux soupes de Carême, aux séances communales, aux
719 séances de Conseil général, et j'en passe.

720
721 Si une salle polyvalente était construite la Commune, propriétaire de la salle, aurait toute la liberté
722 d'édicter un règlement d'utilisation qui dit par qui, quand, et comment est utilisée la salle. Ce règlement
723 pourrait également comprendre, au cas où des banquets seraient organisés, l'attribution exclusive du
724 service traiteur au restaurant de l'Aigle Noir.

725
726 Je ne souhaite pas affirmer que Neyruz a besoin d'une salle polyvalente maintenant. Mais je soutiens que
727 dans l'éventualité où une seconde salle de gymnastique/rythmique est construite, l'option de la
728 polyvalence doit être considérée sérieusement, qu'elle soit réalisée tout de suite ou plus tard. Elle permet
729 de valoriser les investissements en leur donnant une utilisation mixte, et elle contribue ainsi à en faire des
730 investissements plus durables. Il remercie pour l'attention portée à son intervention.

731
732 **M. le Président** remercie pour cette intervention et demande s'il y aurait un autre groupe ou un
733 parlementaire à titre individuel qui souhaiterait intervenir ?

734
735
736

737
738 **M. le Président** passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** qui souhaite intervenir.
739
740 **Mme Valérie Michel Dousse** tient, en préambule, à remercier le Conseil communal d'avoir entendu leur
741 requête et d'avoir constitué un groupe de travail, car elle est persuadée que les grands projets ont plus
742 de chances d'aboutir, à tous les stades du processus, lorsque l'intelligence collective est mise à
743 contribution.

744
745 **Mme Valérie Michel Dousse** pose les questions suivantes :

- 746
- 747 • Que comprend l'assainissement de l'école ?
 - 748 • Pourquoi transformer les classes intérieures EE et EP, donc tous les bâtiments ?
 - 749 • Pourquoi agrandir la bibliothèque puisque des statuts ont été adoptés pour pouvoir créer des
750 infrastructures régionales, alors que d'un autre côté, on projette d'investir 1 million pour une
751 bibliothèque. Il avait déjà été soulevé de se mettre en réseau avec la BRA qui est proche et que
752 les habitants de Neyruz utilisent déjà ?
 - 753 • On constate à ce jour, après 2 ans, que les pavillons posés sont toujours vides, que l'on aura moins
754 d'élèves que l'an dernier. On envisage 3'550 habitants d'ici 2040 à Neyruz, on parle qu'on a
755 toujours une mise à disposition de logements suffisants pour accueillir la population, que le prix
756 des terrains augmente jusqu'à CHF 900/m², comment Neyruz pense attirer des familles avec
757 enfants avec des logements aussi élevés ?
- 758

759 **M. le Président** remercie **Mme Valérie Michel Dousse** pour son intervention et demande qui des
760 Membres du Conseil communal peut répondre aux diverses questions.

761
762 **Mme Maryline Dafflon** prend la parole pour répondre sur l'agrandissement de l'école et informe que la
763 Commune a procédé à un CECB+ de ses bâtiments, à l'exception du bâtiment aux Simon, soit une
764 évaluation faite par des experts en énergie pour savoir quels sont les bâtiments à rénover afin qu'ils soient
765 en classe, minimum B ou A. Actuellement la plupart sont en C ou D. Elle transmettra la documentation y
766 relative aux Membres du Conseil général.

767
768 Quant aux transformations des classes de l'école infantine et primaire, le but est d'avoir des salles qui
769 sont conformes aux nouvelles règles et aux m² exigés, car dès qu'une transformation ou agrandissement
770 se fait, tout est soumis à ces exigences. Il en va de même pour la bibliothèque et pour cette thématique
771 passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens**.

772
773 **Mme Katuscia Sansonnens** informe, comme déjà expliqué à plusieurs reprises suite à diverses questions,
774 qu'il y a des directives concernant ces métrages. S'agissant d'une bibliothèque mixte qui est utilisée par
775 l'école et des personnes privées, les directives ont été suivies. Il n'est donc pas possible de scinder en
776 deux si nous avons besoin de salles de classe supplémentaires. C'est donc le bon sens qui s'applique et le
777 Conseil communal s'est orienté vers cette grande pièce disponible à nos besoins. Puis, il y aura plus de
778 salles, donc plus de livres et de revues à disposition, il peut aussi y avoir des activités extra-scolaires dans
779 la bibliothèque, lesquels se font actuellement dans les salles de bricolage. En agrandissant la bibliothèque,
780 ces activités seront possibles. Il y a également une étude, faite par le Syndic d'Avry, sur la mise en réseau
781 de diverses bibliothèques des communes de Sarine-Ouest qui démontre qu'en agrandissant leur école,
782 les Communes peuvent y installer des bibliothèques. Actuellement la proximité pour les élèves pouvant
783 s'y rendre à pied, sans transport est une priorité et un avantage. Le but étant de ne pas fermer les
784 bibliothèques et permettre aux enfants de s'y rendre après l'école et durant les jours de congé.
785 L'agrandissement permet plus d'emploi et de modularité.

786
787 **M. Bernard Kolly** prend la parole pour compléter les réponses. Il explique, que l'évolution du nombre
788 d'habitants à horizon 2040 est basé sur l'étude Microgis dans laquelle il apparaît qu'en 2040, Neyruz
789 comptera environ 3'300 habitants. Tout a été pris en compte et il fallait bien une base de calcul pour
790 déterminer le nombre de classes à projeter, sous réserve, en effet, d'une marge d'erreur possible.

- 791
792 **Mme Valérie Michel Dousse** reprend la parole et demande si la zone du Sécheron a été prise en compte
793 dans cette estimation ?
794
- 795 **M. Bernard Kolly** explique que le calcul prend également en compte tous les secteurs constructibles selon
796 le PAL.
797
- 798 **M. Jean-Noël Gendre** complète ces informations. Il informe que la Commune a examiné tous les projets
799 en cours avec permis délivrés et possibles à futur, donc cela veut dire qu'au plus tard au 1^{er} semestre
800 2027, les projets concrets amèneront un total d'environ 3'000 habitants. Si Onnens Sud démarre, le
801 secteur compte 130 logements, c'est au minimum 260 habitants. Si le Sécheron démarre, cela augmente
802 aussi ces chiffres. Il estime que cette vision doit être évaluée au moins à horizon 2040. Ces chiffres seront
803 transmis au groupe de travail afin qu'il puisse faire les propositions adéquates.
804
- 805 **M. le Président** remercie le Conseil communal pour les réponses apportées et demande à **Mme Valérie**
806 **Michel Dousse** si elle est satisfaite des réponses reçues ?
807
- 808 **Mme Valérie Michel Dousse** répond par l'affirmative.
809
- 810 **M. le Président** demande s'il y aurait un autre groupe ou un parlementaire à titre individuel qui
811 souhaiterait intervenir ?
812
- 813 **M. Jean-Jacques Friboulet** demande la parole et remercie d'abord le Conseil communal pour son travail
814 et les variantes présentées qui sont précises et vont permettre d'avancer dans les projets. Il a une question
815 sur la fiscalité, par rapport au taux fiscal calculé, quelle est la date l'échéance prise ?
816
- 817 **M. Jean-Noël Gendre** répond qu'en effet, la date est bien 2029. En principe c'est à la fin de la construction
818 que l'on commence à payer les intérêts des amortissements.
819
- 820 **M. Jean-Jacques Friboulet** trouverait intéressant, avec les chiffres proposés, de voir le pourcentage
821 d'augmentation par rapport aux chiffres actuels. Ce n'est pas du tout par négativité, mais il trouve que le
822 village doit investir et s'occuper de sa jeunesse. Ce serait plus clair pour le Conseil général de voir ce que
823 cela représente. Selon lui, on devrait être entre 8% et 11% d'augmentation. Ce n'est pas neutre, car entre
824 87 et 91, cela représente une augmentation considérable. Est-ce qu'il se trompe ?
825
- 826 **M. Jean-Noël Gendre** ne pense pas que l'ancien professeur d'université se trompe. Les calculs sont exacts,
827 il s'agit là des nouvelles positions et des coefficients fiscal d'équilibre qu'il faudra aussi travailler avec la
828 Commission financière. Ces chiffres seront consolidés lorsque seront présentées les variantes retenues. Il
829 est clair que pour la variante 4 et 7, il voit difficilement comment elles pourraient être retenues, mais ne
830 peut préjuger de ce qui sera décidé par le groupe de travail. Il confirme toutefois que l'on oscille entre 8
831 et 10-11% d'augmentation.
832
- 833 **M. le Président** remercie pour la réponse et passe la parole à **Mme Catherine Züllig** pour une autre
834 intervention.
835
- 836 **Mme Catherine Züllig** a une question par rapport à la constitution du groupe de travail. Elle avait déjà
837 émis quelques doutes et souhaite savoir comment définir les personnes jusqu'au 11 septembre, quel est
838 le cahier des charges de ce groupe de travail et qu'est-ce qui est attendu de ce groupe vu les aspects à
839 prendre en compte tels que abris PC, fiscalité, salle rythmique, salle de sport etc. Qu'est-ce qui est attendu
840 comme compétences et expériences de ces personnes, est-ce plutôt en gestion de projet, en architecture
841 ou autres compétences ? L'autre question concerne l'échéancier, il semblerait que le groupe de travail
842 devra déjà présenter un projet pour une décision ou alternative à voter pour la séance de décembre. Est-
843 ce réaliste, car il restera 2,5 mois depuis le 21 septembre, cela lui semble « très sportif » pour réunir 14
844 personnes, notamment au vu des agendas de chacun durant ces périodes à venir ?

845
846 **M. le Syndic** remercie pour ces questions et relève que l'objectif était d'échanger sur la constitution du
847 groupe de travail, c'est la proposition du Conseil communal. Quant à la taille du groupe de travail, 14
848 personnes, semblait être le plus pertinent pour associer l'ensemble des personnes concernées incluant
849 tous les acteurs. Il y aura peut-être aussi de la difficulté de travailler, mais cela fera la richesse du groupe
850 qui va dégager des idées et des propositions. Concernant les compétences de ces Membres, c'est aux
851 groupes politiques de choisir les personnes au sein de leur groupe et savoir s'ils souhaitent proposer des
852 personnes issues des finances ou des constructions, tout est ouvert. A vous de faire vos réflexions sur qui
853 pourrait représenter vos groupes.

854
855 Concernant les missions, un grief avait été fait au Conseil communal de ne pas avoir associé le Conseil
856 général rapidement aux réflexions. Le Conseil communal pense qu'il est judicieux d'associer le Conseil
857 général et un représentant par commissions sera suffisant pour donner l'avis de chacune. Il est évident
858 que la Commission financière a sa place dans ce groupe de travail, car les variantes auront un impact sur
859 les finances communales.

860
861 Le cahier des charges consiste à analyser les variantes existantes et nouvelles, il se peut qu'il y ait une
862 variante 8, 9 ou 10. Ce sera au groupe de travail de dégager les idées.

863
864 Concernant le calendrier cela a déjà été dit, il est très ambitieux, mais il pense qu'il faut poser les jalons
865 et prendre le temps de la réflexion pour arriver à une solution qui soit acceptable. Le Conseil communal
866 devait faire des propositions et ce calendrier est une feuille de route à prendre comme un outil de travail.
867 Il pourra toujours être adapté par le groupe de travail qui se constituera.

868
869 **M. Bernard Kolly** précise encore qu'en 2025, il faudra 3 salles de classe supplémentaires et il ne reste que
870 2 pavillons de réserve, donc il va en manquer un à un moment donné. Ce serait dommage de devoir
871 racheter un pavillon si la mise en route du périmètre scolaire prend du retard. Il est certain que le temps
872 de la réflexion est nécessaire, mais de manière efficiente.

873
874 **M. le Président** remercie le Conseil communal pour ces réponses et demande à **Mme Catherine Züllig** si
875 elle accepte ces réponses. Elle répond par l'affirmative. Il passe la parole à **M. Sébastien Uldry** qui souhaite
876 également intervenir.

877
878 **M. Sébastien Uldry** prend la parole et remercie le Conseil communal pour cette soirée. Sa question
879 concerne également le mandat du groupe de travail. Il a entendu que le groupe de travail aura pour
880 mission d'amener un seul projet sur lequel décider et parfois, il a entendu plusieurs. Il pense sincèrement
881 que pour arriver à un véritable processus démocratique, pour pouvoir participer et parce que le groupe
882 de travail ne sera pas représentatif des forces politiques, il souhaiterait que ce groupe de travail amène
883 2, voire 3 projets sur lesquels décider et pas un seul projet. Merci.

884
885 **M. le Syndic** prend acte et précise que c'est aussi une volonté du Conseil communal que le groupe de
886 travail analyse plusieurs variantes et si celui-ci arrive à un consensus et qu'il arrive à nous présenter une
887 seule variante qui obtienne l'adhésion du Conseil général, tant mieux. Il est possible que le groupe de
888 travail nous présente plusieurs alternatives de variantes. Le Conseil communal y a aussi pensé.
889 L'important est que le choix se prenne en fonction de ce que contiendra le périmètre scolaire et de
890 l'impact sur la fiscalité. Finalement, si ce souhait est partagé, le groupe de travail aura pour mission
891 d'élaborer 2 ou 3 variantes. Au Conseil général de le décider.

892
893 **M. le Président** passe la parole à **M. Philippe Dobler** qui souhaite intervenir.

894
895 **M. Philippe Dobler** précise qu'il souhaite intervenir à titre personnel tout d'abord pour remercier le
896 Conseil communal de cette démarche. Pour lui, le processus proposé a une grande valeur et pense qu'il
897 devrait permettre de dégager un très bon projet. Il a une suggestion, c'est que les groupes politiques et
898 les commissions désignent des personnes qui soient motivées et qui aient une vision globale et non pas

899
900 partisane. Si ces personnes devaient avoir des compétences en matière financières, techniques ou
901 architecture, ce serait vraiment un plus. Il invite vraiment les groupes à désigner de telles personnes, ce
902 qui veut dire qu'il ne fera pas partie de ce groupe de travail. Toutefois, il pense qu'un groupe de travail à
903 14 Membres est un grand défi. Il ne sait qui prendra la présidence de ce groupe, mais il est sceptique sur
904 ce nombre. Il souhaite, comme l'a dit **M. Sébastien Uldry**, qu'un choix de variantes soit proposé au Conseil
905 général. Il souhaite bonne chance à ce groupe de travail qui va être mis sur pied. Dernière suggestion, il
906 demande si les slides de la présentation faite ce soir peuvent être transmises aux Membres du Conseil
907 général ? D'avance il en remercie le Conseil communal.

908
909 **M. le Syndic** remercie **M. Philippe Dobler** pour cette intervention. Il prend acte en effet de la volonté
910 d'avoir plusieurs versions émanant du groupe de travail, le Conseil communal avait bien imaginé cela
911 aussi. Au niveau des compétences des personnes, ce sera aux groupes politiques de faire le bon choix.
912 Concernant la présentation, elle sera transmise aux Membres. Il est évident qu'il sera à disposition du
913 groupe de travail également, mais si souhaité, aussi pour les Membres du Conseil général. Cette
914 présentation sera transmise prochainement par l'administration. Toutefois, elle ne sera pas disponible en
915 ligne sur notre site internet, car il s'agit là, d'un document qui doit servir au groupe de travail et aux
916 parlementaires.

917
918 **M. le Président** remercie pour cette réponse et passe la parole à **M. Lionel Gendre** qui souhaite intervenir.

919
920 **M. Lionel Gendre** remercie le Conseil communal pour cette présentation. Il a une question concernant la
921 fiscalité. Il est prévu d'amortir tout cela en 2029. Nous sommes déjà en 2023, presque 2024, et demande
922 si le taux qui est actuellement à 81, et comme il s'agit d'une pause fiscale, est-ce que le taux va être revu
923 à la hausse jusqu'à 2029 ?

924
925 **M. Jean-Noël Gendre** apporte une première précision en expliquant qu'il ne s'agit plus d'une pause fiscale
926 puisque le Service des communes nous a signalé qu'il ne pouvait pas admettre une pause fiscale plus
927 longue. Ainsi, le taux actuel est de 81 centimes. La planification financière a été faite avec ce même taux
928 jusqu'en 2029 et le Conseil communal souhaite le maintenir et fait remarquer, comme cela a été expliqué,
929 la grande différence entre les budgets et les comptes. Il espère et peut déjà prédire avoir encore de
930 bonnes surprises avec les prochains comptes 2023.

931
932 **M. le Président** demande si **M. Lionel Gendre** est satisfait de la réponse, à laquelle demande **M. Lionel**
933 **Gendre** répond par l'affirmative. Il passe la parole à **M. Robin Pillonel** qui souhaite intervenir.

934
935 **M. Robin Pillonel** tient, en préambule, à remercier le Conseil communal au nom d'Avenir Neyruz pour
936 toutes les démarches entreprises pour la création de ce groupe de travail. Il a 2 questions, la première
937 plus technique et de compréhension concerne les coûts au m² qui ont été annoncés. On parle de coûts
938 qui ont été évalués en fonction des CFC 1 à 9, qu'est-ce que cela signifie ? La seconde porte sur la nouvelle
939 salle de gym, et souhaite savoir si l'idée de WC mixtes a été réfléchi ?

940
941 **M. Jean-Marc Sallin** répond et explique la terminologie « CFC » qui signifie « code des frais de
942 construction ». C'est une norme suisse permettant une structuration des coûts de construction selon les
943 catégories de travaux.

944
945 **Mme Maryline Dafflon** précise que de 1 à 9 c'est seulement l'étude de faisabilité présentée en décembre
946 2022. Le détail (de 1 à 9) figure à la page 50 de l'étude sur laquelle sont précisés les codes des frais de
947 construction. Concernant les WC mixtes, c'est une très bonne remarque sur laquelle le groupe de travail
948 pourra se pencher. Elle précise que ce genre de réflexions inclusives sont vraiment à considérer.

949
950 **M. le Président** demande si les réponses sont satisfaisantes à laquelle question, **M. Robin Pillonel** répond
951 par l'affirmative. Il passe maintenant la parole à **M. Fabrice Bonvin**.

952

- 953
954 **M. Fabrice Bonvin** se rallie aux remerciements déjà formulés. Il a une remarque concernant les coûts dus
955 à l'assainissement des bâtiments et rappelle le devoir d'exemplarité dans ce domaine. Il souhaite que le
956 groupe de travail et le Conseil communal en tiennent compte dans les propositions qui seront faites.
957
- 958 **M. le Syndic** confirme qu'il en sera tenu compte et rappelle qu'un membre de la Commission 3e fera
959 partie du groupe de travail. Par ailleurs, cela s'inscrit aussi dans les démarches de la Commune qui instaure
960 cela à travers son développement durable depuis cette période législative.
961
- 962 **M. le Président** demande si la réponse satisfait **M. Fabrice Bonvin** qui répond par l'affirmative. Il passe la
963 parole à **M. Yann Pillonel** qui souhaite intervenir.
964
- 965 **M. Yann Pillonel** a une question par rapport aux abris PC. Il y a des variantes avec abris PC et d'autres
966 sans et se souvient que lors d'une précédente séance du Conseil général, il avait été mentionné que ces
967 abris PC pourraient être construits ailleurs. Y a-t-il un intérêt particulier à les réaliser sur le périmètre
968 scolaire, est-ce une question de coût ou autre, quelle est la réflexion par rapport à cela ?
969
- 970 **Mme Maryline Dafflon** précise qu'il n'y a pas de réflexion particulière. Dans tous les cas, les abris PC
971 doivent être mis en sous-sol et le terrassement coûte beaucoup plus cher qu'une construction en surface
972 comme celle de Massonnens. Par conséquent, sur le périmètre scolaire ou ailleurs, la Commune a le devoir
973 de réaliser le nombre d'abris PC exigés, quant au moment de les réaliser cela dépendra du projet global.
974
- 975 **M. le Président** demande si la réponse satisfait **M. Yann Pillonel** qui répond par l'affirmative. Il passe la
976 parole à **Mme Setti Genoud**.
977
- 978 **Mme Setti Genoud** rebondit sur l'intervention de **M. Yann Pillonel** sur les abris PC. Il en existe déjà des
979 abris PC, que vont-ils devenir ? Vont-ils être rénovés, y en aura-t-il des nouveaux ?
980
- 981 **M. le Syndic** explique que les abris PC actuels du complexe communal ne vont pas disparaître. Par contre
982 la Commune a l'obligation de réaliser un certain nombre d'abris en fonction du nombre d'habitants.
983 Il nous faudra donc construire X places. Les abris actuels ne disparaissent pas, mais comme indiqué dans
984 les besoins évalués, ce sont les futures places qu'il faut réaliser dans le périmètre scolaire ou ailleurs.
985
- 986 **M. Jean-Noël Gendre** ajoute un complément. Ces abris PC sont soit prévus lors des constructions de
987 maisons et immeubles soit les propriétaires paient une contribution de remplacement. La Commune a
988 actuellement encaissé environ CHF 360'000 de ces contributions de remplacement. Il y a donc un devoir
989 de la Commune de réaliser des abris nécessaires dans les prochaines années.
990
- 991 **M. le Président** remercie pour ces réponses et passe la parole à **M. François Rossier**.
992
- 993 **M. François Rossier** remercie à son tour pour l'organisation de cette séance qui sera profitable à tout le
994 monde pour mieux connaître les enjeux autour de ce périmètre scolaire. Il a beaucoup été question des
995 besoins qui ont été listés en détail, merci pour ce travail réalisé. On parle aussi des salles de classe, de la
996 bibliothèque, on a aussi rapidement parlé de la salle de gym et les besoins en salles de classe sont évalués
997 jusqu'en 2040. Par contre, pour la salle de gym, il manque déjà des heures disponibles à ce jour. Les
998 Sociétés locales demandent aussi des heures disponibles actuellement déjà. Donc aujourd'hui les enfants
999 n'ont pas assez d'heures de gym et on laisse cette partie presque de côté en pensant qu'une salle de
1000 rythmique va régler les problèmes pour les enfants. S'il est décidé de prioriser de cette manière, on va se
1001 retrouver dans une situation où dans 4 à 5 ans on constatera qu'il nous manque des salles de gym et où il
1002 faudra bien en construire une. Il pense que dans les réflexions du groupe de travail il sera très important
1003 de bien lister les besoins et définir les priorités, notamment le nombre exact d'abris PC qui, par ailleurs,
1004 n'a jamais été communiqué. Si c'est un besoin et que la Commune s'est engagée à les construire, cela doit
1005 faire partie du projet. Il a aussi une question précise sur l'assainissement du complexe communal, il figure
1006 dans plusieurs variantes, mais pas dans la version « salle de rythmique ». Il demande s'il est nécessaire

- 1007
1008 d'assainir ce complexe communal ou pas et si oui, il devrait figurer dans toutes les variantes. Si non, il ne
1009 devrait figurer dans aucune version.
1010
1011 **M. le Syndic** informe que dans la version de décembre 2022, le nombre exact de places a été
1012 communiqué. Les exigences en nombre de places nous sont données par le Service de la protection civile
1013 et donc dans tous les cas cela sera considéré. Concernant la salle de gym, le Conseil communal l'a
1014 communiqué de manière transparente, la salle rythmique ne remplit pas tous les besoins au niveau
1015 scolaire et sportifs. Il y a d'autres alternatives qui ont été pensées, notamment le sport à l'extérieur aux
1016 Simon, même si en hiver cela n'est pas optimal, cela permet de combler des heures manquantes. Il est
1017 évident que l'option salle de gym sera analysée et fait partie du mandat du groupe de travail.
1018
1019 Concernant l'assainissement du complexe communal, il n'est pas dans toutes les versions, l'idée étant
1020 d'échelonner les choses selon les variantes. Si elles touchent le complexe communal, il faut
1021 obligatoirement assainir contrairement aux versions qui ne touchent pas le complexe communal, où là, il
1022 est possible de reporter l'obligation d'assainir. En lisant le plan financier, on constate qu'il y a plus d'un
1023 million dévolu à l'assainissement du complexe communal, mais décalé dans le temps. Donc selon les
1024 options, il faudra assainir le complexe communal et cela engendrera des surcoûts. C'est en quelques
1025 sortes, un « puzzle » qui s'emboîtera selon les variantes définies. Il souligne que si l'on veut réaliser
1026 l'ensemble, donc quasi la version de décembre 2022, sans l'administration, l'AES, la crèche, cette version-
1027 là n'est simplement pas payable.
1028
1029 Le nombre de places d'abri PC manquantes s'élève à environ 400 places, précise **M. Jean-Noël Gendre**.
1030
1031 **M. le Président** remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **M. François**
1032 **Rossier** répond par l'affirmative. Il passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** qui souhaite reprendre
1033 la parole.
1034
1035 **Mme Valérie Michel Dousse** a une question par rapport à la composition du jury du concours. Il y a 4
1036 Bureaux d'architectes et elle s'étonne qu'il n'y ait pas un Bureau d'architecte comme le Bureau Charrière
1037 dont le propriétaire est un citoyen de Neyruz qui a ses enfants dans notre école. Ce bureau a l'habitude
1038 de ce genre de projet. Elle demande si cela était une volonté de ne pas l'intégrer ?
1039
1040 **M. le Syndic** informe que le jury du concours est composé d'une partie de professionnels. Les Bureaux
1041 retenus sont issus des discussions qui se sont déroulées avec le mandataire, le Bureau Page. Ce n'est pas
1042 de manière délibérée, ni une volonté d'écarter un Bureau au profit d'un autre. Maintenant, le choix est
1043 peut-être encore ouvert, il ne le sait.
1044
1045 **M. Jean-Marc Sallin** apporte un complément. Au moment où un membre du jury participe au jury d'un
1046 concours, son Bureau ne pourra plus participer au concours. Souvent ces Bureaux sont extérieurs et par
1047 ailleurs, il n'est pas convaincu que le Bureau Charrière ne soit pas intéressé à participer au concours.
1048
1049 **M. le Président** remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **Mme Valérie**
1050 **Michel Dousse** répond par l'affirmative.
1051
1052 **M. Le Président** demande s'il y a encore d'autres groupes ou parlementaire à titre individuel qui souhaite
1053 prendre la parole ? Il passe la parole à **M. Olivier Pillonel** qui la demande.
1054
1055 **M. Olivier Pillonel** demande où sont prévus d'implanter les intérêts intercalaires, dans les comptes de
1056 résultats ou sur l'investissement puisque les deux possibilités existent ? À l'époque de MCH1, il aurait été
1057 plus logique de les mettre sur l'investissement, maintenant avec MCH2 il faut les mettre dans les comptes
1058 de résultat. La seconde question porte aussi sur MCH2, quelle est la volonté absolue du Conseil communal
1059 car MCH2 donne une certaine souplesse. Dans les comptes 2022, il constate 15 millions de fortune.
1060

1061
1062 Est-ce que le but est d'augmenter ce montant à 16, 17 ou 18 millions et finalement ne servir à rien ? Il
1063 rappelle que ce montant a souvent été obtenu par des amortissements extraordinaires, faits dans les
1064 années 2000.
1065
1066 **M. Jean-Noël Gendre** remercie pour la question intéressante. Il est clair que le coefficient fiscal d'équilibre
1067 est calculé avec beaucoup de prudence et il n'est pas prévu de prélever dans la fortune. Toutefois cela
1068 fera partie des discussions qu'il y aura avec la Commission financière. Le Conseil communal n'a pas pour
1069 objectif de continuer à capitaliser. Il tient à dire que dans cette planification financière, il y aura certaines
1070 recettes, par exemple, les terrains qui seront vendus. Par contre, il est clair qu'il peut aussi y avoir des
1071 déficits qui, petit à petit, feront diminuer la fortune. Nous avons une bonne marge de manœuvre, mais il
1072 faut être très attentifs à ne diminuer cette fortune uniquement pour ce qui est réalisable. Concernant les
1073 intérêts intercalaires, il est prévu, au départ, de les mettre dans l'investissement.

1074
1075 **M. le Président** remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **M. Olivier Pillonel**
1076 répond par l'affirmative.

1077
1078 Il demande s'il y a encore d'autres groupes ou parlementaire à titre individuel qui souhaite prendre la
1079 parole ? Si tel n'est pas le cas, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, les divers.

1080
1081
1082 **4 DIVERS**

1083
1084 Pour le point des divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions,
1085 soit les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

1086
1087 **PROPOSITIONS :**

1088
1089 Ainsi, dans un premier temps, **M. le Président** demande s'il y a des propositions ?

1090
1091 La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux postulats.

1092
1093 **POSTULATS :**

1094
1095 **M. le Président** demande s'il y a des postulats à soumettre au Conseil général ?

1096
1097 La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux questions.

1098
1099 **QUESTIONS :**

1100
1101 **M. le Président** demande s'il y a une question à soumettre au Conseil général ?

1102
1103 Comme il n'y pas de questions, **M. le Président** demande à toutes les personnes intervenues durant cette
1104 séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes
1105 par courriel à : BureauCG@neyruz.ch

1106
1107 Arrivant au terme de cette séance extraordinaire du Conseil général **M. le Président** tient encore à
1108 remercier le Conseil communal pour son souci de transparence quant à l'avancée de ses réflexions sur le
1109 périmètre scolaire et sa collaboration avec le Conseil général. **M. le Président** tient également à souhaiter
1110 la bienvenue à Madame Sandra Dévaud comme Secrétaire du Conseil général. Elle a été propulsée
1111 directement dans le vif du sujet avec l'organisation de cette séance estivale et **M. le Président** tient à la
1112 remercier.

1113

- 1114
1115 **M. le Président** remercie les Membres du Conseil général, et il se réjouit de revoir tout le monde lors de
1116 la prochaine séance du 3 octobre pour la suite de cette année législative qui s'annonce dense en débats
1117 et décisions importantes à prendre.
1118
1119 **M. le Président** clos officiellement cette séance du Conseil général à 21h39 et invite tous les participant-
1120 e-s à partager un verre au fond de la salle.

1121
1122
1123

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

1124 Le Président du Bureau du Conseil général :

1125

1126

1127

1128

1129

1130 Sébastien Bugnon

1131

La secrétaire :

Sandra Dévaud